

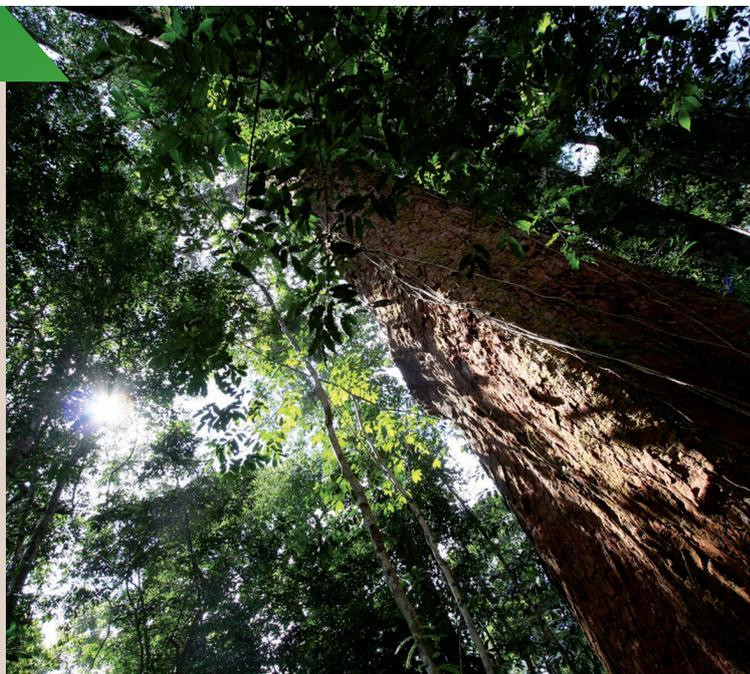
## Joubert Plywood, un engagement environnemental pérenne en phase avec le RBUE (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne)

### La diligence raisonnée

Acteur majeur sur le marché international du contreplaqué, Joubert Plywood s'impose comme un Groupe historiquement engagé dans une démarche éco-responsable qui s'est naturellement tournée, en amont de la publication du Règlement sur le Bois de l'Union Européenne, vers une politique rigoureuse de suivi et de contrôle du bois importé.

Aux côtés de partenaires fiables - bureau d'expertise spécialisé en gestion durable des forêts et exploitant forestier - le Groupe met en lumière un système de diligence raisonnée en totale conformité avec le RBUE, décidé en 2013, pour lutter contre le bois illégal, ou ses produits dérivés, présents sur le marché communautaire.

Joubert Plywood revendique et garantit, en toute transparence, l'origine légale de son bois et le sourcing total de ses contreplaqués.



Doc. Joubert Plywood

### Un contexte d'effervescence autour du thème de la légalité du bois importé

Depuis le 3 mars 2013, le Règlement sur le Bois de l'Union Européenne fixe de nouvelles obligations afin de bannir du marché communautaire le bois et les produits dérivés issus d'une récolte illégale. Ciblant le secteur privé, le RBUE requiert une démarche de **diligence raisonnée** de la part de ceux qui mettent sur le marché européen du bois ou des produits dérivés.

Ce concept de diligence raisonnée se définit par « *un système de mesures et de procédures pour réduire le plus possible le risque de mise sur le marché intérieur de bois issu d'une récolte illégale et de produits dérivés provenant de ce bois.* » Les opérateurs doivent donc collecter et conserver les informations concernant le bois ou les produits dérivés, le pays, la région de récolte et la concession, la quantité, la qualité du fournisseur, l'impact de l'exploitation, etc.

En France, cette démarche trouve un véritable écho au sein de l'opinion publique, via l'engagement des ONG environnementales, en faveur de contrôles sur les acteurs qui importent et commercialisent du bois de provenance étrangère. Ces dernières attirent l'attention des gouvernements pour signaler que la documentation fournie par les transformateurs et importateurs ne peut suffire pour garantir la légalité des bois importés. Il est impératif de mener des contrôles terrains afin d'évaluer les risques en amont de la chaîne de commercialisation en auditant le forestier, la première chaîne de transformation, l'industriel et l'importateur.

Au mois de juillet, la Commission Européenne a publié sur son site internet un tableau faisant état du statut de mise en application du RBUE au sein des différents pays membres. Ce document a ainsi

révélé de grandes disparités entre les pays de l'Union Européenne qui ne montrent pas tous le même degré d'avancement dans la mise en œuvre du règlement. Certains pays n'ont d'ailleurs à ce jour pas encore initié une législation nationale déterminant les sanctions encourues en cas d'infraction avérée au commerce légal du bois.

Or, si le RBUE constitue un processus dynamique visant à tirer les importateurs de bois et leurs fournisseurs vers la légalité, il apparaît clairement que sa mise en place dépend pour chaque pays de l'implication et de l'engagement communs des multiples acteurs concernés par le commerce de bois : gouvernements, forestiers, importateurs, industriels et distributeurs.



Doc. Joubert Plywood

#### CONTACT PRESSE

## Joubert Plywood : un engagement sur le long terme pour le respect du bois et des hommes

Avec une politique et une identité articulées depuis des années autour d'une conscience écologique, du respect des hommes et du bois, **Joubert Plywood** produit des solutions responsables. L'industriel garantit un bois d'origine légale et issu de forêts gérées durablement en France comme au Gabon, certifié par une traçabilité rigoureuse et contrôlée, de la forêt à la vente aux distributeurs.

Avant même la mise en place du RBUE, **Joubert Plywood** a fait le choix engagé de s'appuyer sur un système de diligence raisonnée.

### → En amont, un partenariat avec TEREA, bureau d'études spécialisé dans la gestion durable des forêts

Afin de garantir de bonnes pratiques en matière d'approvisionnement, de traçabilité, de respect des populations locales et des travailleurs dans le cadre de l'exploitation du bois, **Joubert Plywood** s'appuie sur toute l'expertise de TEREA, un bureau d'études spécialisé dans la gestion durable des forêts et la réglementation forestière. Implanté au Gabon, en France, au Congo et au Cameroun, TEREA accompagne les sociétés exportatrices de bois comme **Joubert Plywood** dans la mise en place d'un système de diligence raisonnée traduisant les nouvelles obligations du RBUE. Cette démarche se matérialise par la réalisation d'audits approfondis des fournisseurs forestiers et par la promotion d'améliorations ou de correctifs à mettre en œuvre.

### → Sur le terrain, une transparence totale et contrôlée grâce au partenariat historique CBG - Joubert Plywood

En partenariat avec l'exploitant forestier CBG au Gabon, **Joubert Plywood** travaille depuis 2005 dans le cadre d'une Concession Forestière sous Aménagement Durable : un plan sur 25 ans (2005-2029) garant de la protection des écosystèmes et d'une exploitation de bois socialement bénéfique et économiquement viable pour le pays et ses habitants.

Grâce à ce plan, **Joubert Plywood** s'assure d'un grand nombre de garanties éco-responsables vis-à-vis de l'exploitant forestier CBG sur l'origine du bois utilisé pour les contreplaqués du Groupe :

- l'exploitation du bois est réalisée sur environ 570.000 hectares de forêts gérées de manière responsable grâce à des inventaires opérationnels réguliers faisant état des données sur la biodiversité ;

- l'activité d'exploitation du bois se traduit par un abattage contrôlé qui prend en compte les essences protégées, la minimisation des impacts sur l'environnement, les restrictions sur la coupe en dessous de certains diamètres, les temps de régénération des parcelles (rotation tous les cinq ans), etc. ;

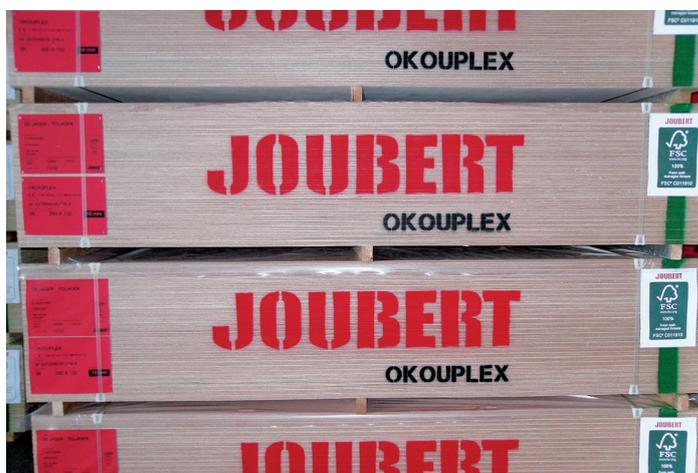
- la protection de la faune et de la flore est assurée par la mise en place d'un plan de protection des espèces et par un partenariat actif avec l'association Fonds Mondial pour la Nature (WWF) ;

- la planification du transport intègre des mesures de sécurité ;

- l'activité forestière prend en compte le bien-être des populations locales, les droits des travailleurs, les intérêts des autochtones.

Enfin, la certification FSC confirme la bonne gestion forestière de CBG par une évaluation permanente de ses performances sociales et environnementales.

Fort de ces partenariats responsables, **Joubert Plywood** assure à l'ensemble du marché l'origine légale des bois utilisés dans la fabrication de ses contreplaqués et la rigoureuse traçabilité de ses produits. Un engagement en totale conformité avec l'identité éco-responsable du Groupe.



Doc. Joubert Plywood



## Joubert Plywood : une démarche environnementale reconnue par la certification FSC

La démarche environnementale et éco-responsable de **Joubert Plywood** s'est vue récompensée par la certification FSC obtenue dès 2008 sur la production d'Okoumé du Groupe.

La certification "Forest Stewardship Council" constitue le niveau de certification le plus élevé et reconnu internationalement en matière de protection de l'environnement. Elle défend 10 principes exigeants en matière de gestion forestière (régénération et conservation des forêts, propriété foncière, plan de gestion), de mesures sociales (droit des travailleurs, droit des autochtones, relations communautaires) et de mesures environnementales (impact sur l'environnement).

Tous les principes doivent être appliqués pour recevoir la certification FSC : un signe fort qui révèle l'engagement environnemental pérenne de **Joubert Plywood**, en totale conformité vis-à-vis du RBUE décidé en 2013.

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser à :

### Groupe Joubert

Les Éliots - Rue des Épinées  
16170 Auge-Saint-Médard

Tél. 05 45 21 62 23 - Fax 05 45 21 63 49

[www.joubert-group.com](http://www.joubert-group.com)

### CONTACT PRESSE

**SCHILLING**  
communication

11, boulevard du Commandant Charcot - 17440 Aytré  
Tél. 05 46 50 15 15 - Fax 05 46 50 15 19  
Courriel : [agence.schilling@n-schilling.com](mailto:agence.schilling@n-schilling.com)  
[www.n-schilling.com](http://www.n-schilling.com)

[@AgenceSchilling](https://twitter.com/AgenceSchilling) - [www.facebook.com/agenceschilling](https://www.facebook.com/agenceschilling)

Visuels téléchargeables sur [www.n-schilling.com](http://www.n-schilling.com) ou sur demande